

## PROTCOLE

### Sortie hors établissement ou de son espace extérieur privatif

#### **Rappels :**

Au regard du règlement de fonctionnement des EAJE municipaux de Vénissieux, sous réserve de la réglementation Vigipirate, informer la responsable ou le professionnel en continuité de direction de toute sortie extérieure.

Les enfants sont sous la responsabilité de la responsable qui délègue celle-ci au personnel qualifié en nombre suffisant.

#### **Préconisations :**

Pas de sortie aux heures les plus chaudes (11h-16h) en cas de canicule ou d'alerte orange météo (orage, grêle...) ou d'alerte pollution.

#### **Encadrement :**

Le taux d'encadrement lors des sorties est toujours au minimum 2 professionnels dont un diplômé, comprenant :

- ▷ un professionnel/un apprenti pour 2 enfants qui marchent et/ou un professionnel pour 3 enfants présents, dont 2 en poussette double.
- ▷ un parent pour 2 enfants.
- ▷ un stagiaire pour 1 enfant.

#### **Autorisation des parents signée**

S'assurer de l'autorisation signée par les parents lors de l'admission de l'enfant à la crèche et conservée dans le dossier de l'enfant.

#### **Trousse d'urgence de sortie :**

- Prendre la trousse d'urgence de sortie comprenant pharmacie d'urgence, listing des enfants avec numéros de téléphone des parents + PAI et traitements particuliers si besoin, à évaluer avec la responsable.
- Prendre un portable (de la crèche en priorité sinon portable personnel).

#### **Règles de sécurité :**

- Toutes les sorties sont tracées sur un registre de sorties où sont notés la date, l'heure de départ et d'arrivée, le lieu de sortie, le trajet emprunté, le nombre et le nom des enfants, des professionnels et du parent accompagnateur, le cas échéant.
- L'enfant marcheur doit être tenu par la main par le professionnel/stagiaire.
- L'enfant non marcheur doit être mis en sécurité dans la poussette (harnais fermé...).
- Tout adulte accompagnateur porte un équipement de protection individuelle (gilet jaune) qui permet d'être plus visible.

#### **Vigilances :**

- Veiller à tout changement de l'état de santé de l'enfant : signes d'inconfort, de déshydratation, trouble du comportement...
- Les enfants doivent être habillés de manière appropriée (chaussures, casquette...)